

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 22
représentés : 15
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-78

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Marie LOUMI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 25 juin 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Attaché HC	1	+1		2
Technicien	4	+1		5
Adjoint administratif	20	+3		23
Adjoint d'animation	48	+15		63
Adjoint d'animation à TNC 8h05	0	+9		9
Adjoint d'animation à TNC 11h21	0	+13		13
Adjoint d'animation à TNC 20h55	0	+3		3
Adjoint d'animation à TNC 22h17	0	+1		1
Adjoint d'animation à TNC 26h16	0	+9		9
Adjoint d'animation à TNC 26h40	0	+6		6
Adjoint technique	117	+34		151
Educateur de Jeunes Enfants	7	+1		8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 8h00	1	+1		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 8h30	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 9h15	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique	3	+1		4

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
principal de 2ème classe à temps complet (20h)				
Attaché	13		-1	12
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4		-1	3
Adjoint d'animation	63		-1	62
Puéricultrice hors classe	2		-1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 5h	2		-1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 6h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 9h	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 12h30	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 17h15	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 3h45	1		-1	0
TOTAL	290	100	-10	380

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

